



Championnat du Loiret Jeunes 2024-2025

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisateur

Le Comité Départemental d'échecs du Loiret (CDJE45) et le Club d'Echecs de La Tour Prends Garde de **Saint Pryve-Olivet** organisent le 1^{er} décembre 2024 de 9h00 à 18h00, à l'espace de la Reine Blanche, 3 rue d'Ivoy à Olivet, le Championnat du Loiret Jeunes 2024-2025.

Il se tiendra en 5 rondes de 25 minutes (plus 10 secondes) selon les modalités détaillées à la suite.

Article 2 : Conditions de participation et inscription

Être licencié (A ou B) dans un club du Loiret, appartenir à une catégorie de petits-poussins à minimes, les droits d'inscription étant pris en charge par les clubs respectifs des joueurs.

Les inscriptions, à l'initiative du club organisateur, sont closes la veille du championnat, à 18h00.

Article 3 : Qualifications pour la phase régionale

Participant ou non à ce championnat du Loiret jeunes, sont qualifiés d'office pour le prochain championnat de ligue CVL des jeunes :

- Les joueurs qualifiés d'office pour le Championnat de France des jeunes, au regard des règles fédérales
- Les joueurs ayant participé l'année précédente aux Championnats Régionaux Jeunes (CRJ) de la Ligue Centre-Val de Loire (CVL), et, comme le veut leur règlement en vigueur :
 - o qui ont remporté un titre de Champion Régional ou de Championne Régionale, même si c'était dans une autre catégorie
 - o qui, changeant de catégorie, ont marqué au moins 5,5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente
 - o qui, ne changeant pas de catégorie, ont marqué au moins 5 points sur 7 dans leur CRJ de l'année précédente
- Les joueurs atteignant en septembre 2023 un Elo FIDE lent minimum de :
 - o 1900 pour les U16 (minimes), 1800 pour les U16F (minimes filles) ;
 - o 1800 pour les U14 (benjamins), 1700 pour les U14F (benjamines) ;
 - o 1700 pour les U12 (pupilles), 1600 pour les U12F (pupillettes) ;
 - o 1600 pour les U10 (poussins), 1500 pour les U10F (poussines)

Sont qualifiés sinon, les trois premiers et premières, hors qualifiés d'office, de chaque catégorie ainsi que tous les joueurs et joueuses obtenant la moitié des points possibles, plus un demi.

Article 4 : Organisation

Un tournoi mixte et un tournoi filles sont organisés par catégorie d'âge.

Si moins de 4 inscrits dans l'un des 2, le tournoi mixte de la catégorie d'âge les regroupe.

Si moins de 4 inscrits dans des catégories d'âge, elles sont regroupées avec les catégories voisines, autant que possible avec un nombre comparable d'inscrits, tout en distinguant toujours « petits » (U08, U10) et « grands » (U12, U14, U16).

Article 5 : Règles du jeu, appariements

La partie se joue conformément aux règles du jeu de la FIDE votées au 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur 1^{er} janvier 2023.

Un toutes-rondes est organisé pour les tournois de 3 à 6 joueurs. En deçà un regroupement est refait selon l'article 4.

Pour 7 joueurs et plus, les appariements sont au système suisse (Règles C04 FIDE), assistés par ordinateur (programme PAPI homologué par la FFE) forts-faibles, aucune protection de clubs, de familles ou de parties.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs pointés au plus tard 15 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde. Passé ce délai les joueurs sont appariés à la ronde 2.

Article 6 : Forfait sportif

Il est constaté par l'arbitre à l'encontre de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 15 minutes suivant l'heure officielle du début du tournoi ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Un joueur absent au début d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera forfait pour la ronde et ne sera pas apparié. Un joueur ayant fait deux forfaits sera exclu du tournoi.



Championnat du Loiret Jeunes 2024-2025

Règlement Intérieur

Article 7 : Cadence

Cadence Fischer : 25 minutes + 10 secondes par coup pour toutes les catégories.

La notation n'est pas obligatoire.

Les parties sont prises en compte pour le classement rapide FFE et FIDE

Article 8 : Dates et Horaires modulables en fonction de la cadence de jeu

Dimanche 1^{er} décembre 2024. Pointage 9h00 à 9h30 ;

Matin : 1^{ère} ronde à 9h45 ; 2^e ronde à 11h15 ; Après-midi : 3^e ronde à 13h30 ; 4^{ème} ronde à 15h00 ; 5^{ème} ronde à 16h30

Remise des prix au plus tard à 18h00.

Article 9 : Récompenses

1 coupe aux 3 premiers et premières du tournoi mixte, si le seul de la catégorie d'âge et aux 3 premiers de chacun des 2 tournois sinon.

Article 10 : Départage des ex aequo

Pour les tournois au système suisse, le départage s'effectue, dans l'ordre, au buchholz tronqué, au buchholz, et à la performance.

Pour les tournois toutes-rondes, le départage s'effectue, dans l'ordre, au Sonneborn-Berger, au Koya, et à la performance.

Article 11 : Conduite des joueurs et des spectateurs

- Les spectateurs n'ont pas le droit d'être présents dans la salle de jeu.
- Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leurs appariements.
- Il est formellement interdit d'apporter des téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans l'espace de jeu. Si le téléphone ou tout autre dispositif électronique d'un joueur se manifeste dans l'espace de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- Le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter sa table de jeu sans l'autorisation d'un arbitre.
- Une fois la partie terminée, les deux joueurs remettent leurs pièces en place et éteignent leur pendule. Puis, le gagnant ou le joueur ayant les blancs, en cas de partie nulle, annonce le résultat à l'arbitre.
- Tout joueur ayant terminé sa partie devient un spectateur.
- Parties amicales et analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

Article 12 : Commission d'appel.

Une commission d'appel est constituée en début de compétition. Elle interviendra en cas de litige ou de réclamation, et elle comprendra :

- Un représentant ou une représentante du corps arbitral en charge du tournoi.
- La personne responsable de la direction de la compétition ou une personne nommée pour la représenter.
- La personne responsable de l'organisation de la compétition ou une personne nommée par le représenter.

Article 13 : Équipe d'arbitrage

L'équipe arbitrale est composée d'un arbitre principal « de table » du championnat (AFO minimum) et dans la mesure du possible, d'un arbitre « de salle » (AFC minimum, y compris stagiaire) par tournoi.

...

Article 14 : Respect du présent règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Le Président du CDJE45

Le Président du club organisateur

L'arbitre principal de la compétition